

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2023 à 20h30

Administration Générale - représentation - Intercommunalité - EPIC

05 - Election d'un adjoint à la maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de l'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L2122-7 du CGCT, à savoir, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L2113-14 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°3 du 3 juillet 2020 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie créant un conseil de commune pour la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende,

Considérant la démission de Monsieur Gérard MARY en qualité de maire délégué de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende, dont l'acceptation par Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire a été notifiée le 25 septembre 2023,

Considérant délibération n°2 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 26 octobre 2023 fixant la composition des conseils des communes déléguées et fixant à 4 le nombre de conseillers communaux siégeant au conseil de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende,

Considérant la délibération n°3 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 26 octobre 2023 et le procès-verbal actant l'élection de Madame Martine ROBBES en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende, lors du conseil municipal du 26 octobre 2023,

Considérant la délibération n°4 en date du 26 octobre 2023 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie fixant à 1 le nombre d'adjoints à la maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende,

Considérant la désignation par les membres du conseil municipal de Monsieur Corentin GOETHALS, Madame Valérie OLLIVIER et Monsieur Dimitri RENAULT en qualité d'assesseurs,

Considérant la candidature de Monsieur Patrick GOSSMANN,

Après avoir procédé au scrutin secret,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231026-D2023102605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023 Publication : 30/10/2023 Délibération n°2023/10/26/05 du 26 octobre 2023 à 20h30





Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	35
Nombre de bulletins blancs	13
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue des suffrages exprimés	12

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Patrick GOSSMANN	22 (vingt-deux)

Monsieur Patrick GOSSMANN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, Madame Nicole DESMOTTES, présidente de la séance et du bureau déclare Monsieur Patrick GOSSMANN élu adjoint à la maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET Nicole DESMOTTES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 24

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 21

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents: 2

Le 26 octobre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 20 octobre 2023.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		×		Lucien BAZIN
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	×			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	×			
GALLIER Pierre-Henri	×			
GOETHALS Corentin	×			
ROSSI Annie	×			
PICOT Régis	×			
MADELAINE Catherine		X		Marie-Claire LEMARCHAND
OLLIVIER Valérie	×			
DROULLON Joël	×			
BAZIN Lucien	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	×			
CORDIER Marie-Ange		×		Corentin GOETHALS
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie		X		Gilles MALOISEL
DUMONT Eric		X		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy	X			
MALLÉON Philippe	×			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231026-D2023102605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023 Publication : 30/10/2023 Délibération n°2023/10/26/05 du 26 octobre 2023 à 20h30



LETELLIER Nadine		X		Joël DROULLON
LELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane	X			
RENAULT Dimitri	X			
MOREL Marie-Odile	X			
GOSSMANN Patrick		X		Martine ROBBES
BLANC Meiggie		×		Philippe MALLEON
LEFEBVRE Yoann			×	
VIGIER Maud		X		Michel LELARGE
COURTEILLE Jacques	X			
MASSÉ Aurélie		×		Régis PICOT
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra		X		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony	X			
MARTIN Pascal		X		
PIGAULT Jane		X		
COUASNON Serge		X		
DUVAUX Maryse		X		
DUBOURGUAIS Roselyne		X		
FAUDET Olivier			X	
RENAULT Régine		X		
TOULUCH Jean-Claude		X		
LABROUSSE Sabrina		X		
LEVERRIER Rosine		X		
GELEZ Sylvie		X		